



Centre national d'Accompagnement Familial Face à l'Emprise Sectaire

DERIVES SECTAIRES MANIPULATION FAITS DOMMAGEABLES EMPRISE

**NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS
NOTRE FAMILLE, NOS AMIS, NOUS-MÊMES.**

**COMMENT RÉAGIR ?
OBTENIR DE L'INFORMATION, DE L'AIDE ?
COMMENT SE PROTÉGER ?**

CAFFES - Association d'intérêt général - loi 1901
Agréée Education nationale et Jeunesse et Education Populaire
7-9 rue des Jardins - 59000 Lille
03.20.57.26.77 - 06.45.32.60.05 - contact@caffes.fr

www.caffes.fr



association_caffes



caffeslille2



ACaffes



@AssociationCAFFES

L'EMPRISE SECTAIRE

L'emprise sectaire est une forme très spécifique de mise en état de sujéction, dont le processus peut se décliner en plusieurs phases :



Une phase de **séduction** lors de laquelle le recruteur avance masqué, utilisant des façades respectables et d'apparence inoffensives afin de mettre en confiance la personne cible, c'est le piège.



Une phase **d'endoctrinement** lors de laquelle, à l'abri des regards extérieurs, la personne séduite perd son sens critique et ses repères antérieurs au profit du manipulateur.



Une phase de **rupture** lors de laquelle le manipulateur va isoler la personne séduite de ses repères antérieurs qu'ils soient d'ordre familial, affectif, professionnel, social...

Les critères de **dangerosité** issus du rapport parlementaire de 1995, complétés par la loi du 10 mai 2024 renforçant la lutte contre les dérives sectaires et l'accompagnement des victimes

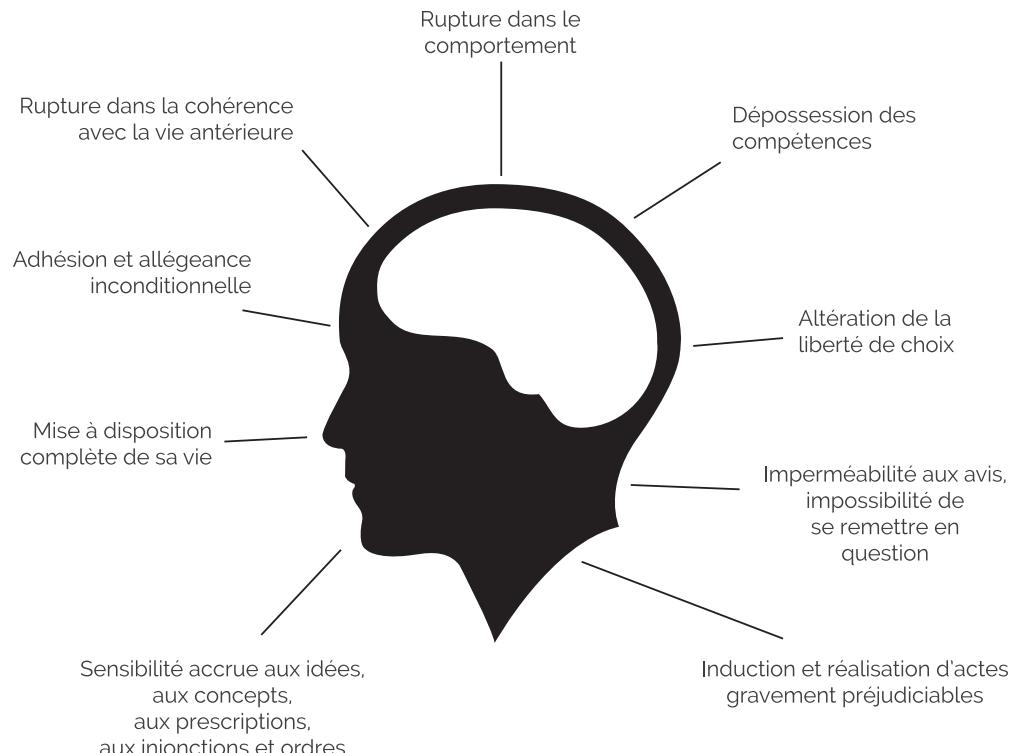
- La déstabilisation mentale
- Le caractère exorbitant des exigences financières
- La rupture avec l'environnement d'origine
- Les atteintes à l'intégrité physique des personnes
- L'embrigadement des enfants
- La contestation des institutions et les troubles à l'ordre public
- Le dénigrement du monde extérieur ; l'absence totale d'accès aux médias
- L'importance des démêlés judiciaires
- Les tentatives d'infiltration des pouvoirs publics
- Le changement radical de comportement
- Les conditions de vie particulièrement éprouvantes
- Les méthodes de recrutement trompeuses
- L'existence d'un groupe organisé, autoritaire, opaque et cloisonné, avec leader charismatique
- De grandes difficultés de quitter ledit groupe
- L'offre de soins et de médicaments douteux et exclusive du recours à des pratiques conventionnelles
- Le changement inquiétant des habitudes alimentaires
- La violation des principes fondateurs de la République

LES CRITÈRES D'EMPRISE MENTALE

Afin de ne pas **imputer à tort un changement d'attitude** et de comportement qui pourrait avoir d'autres origines comme une **pathologie mentale ou un trouble de la personnalité**, il importe de se référer aux **critères de dangerosité** établis par la loi du 10 mai 2024 précitée, combinés aux **9 critères de l'emprise mentale** établis par Philippe-Jean PARQUET, professeur en psychiatrie infanto-juvénile et membre du Conseil d'Orientation de la MIVILUDES.

Ces **9 critères permettent** de faire la démonstration de caractéristiques particulières, identifiables chez une personne sous emprise sectaire.

5 critères doivent être identifiés afin d'estimer la personne sous emprise.



LE CAFFES

Le **CAFFES** est une association nationale qui intervient sur l'ensemble du territoire français. Créé en 2014, fort de l'expérience acquise par ses administrateurs, bénévoles, vacataires et salariés et riche d'une cinquantaine d'années dans l'accompagnement des personnes subissant l'emprise sectaire et/ou de leurs familles qui y sont confrontées, quel que soit le domaine d'entrisme de ce phénomène (santé, spirituel, loisirs, écologie, etc).



LE CAFFES ET LE TEMPS

#1 D'abord le **temps de l'accueil** : sonner à la porte de notre centre d'accueil n'est pas toujours facile...



#2 Puis le **temps de l'écoute** : avec des écoutants formés à cet effet. C'est ici que l'association trouve sa place, que son caractère familial trouve son sens.

#3 Ensuite le **temps du récit** et celui de l'échange qui s'accompagnent souvent de beaucoup de souffrance, de détails en vracs, de questions. C'est là que les compétences des bénévoles et salariés sont nécessaires. La parole dérobée lors de l'emprise est rendue à la personne.

#4 Vient alors le **temps de l'émotion**, des questions :

« Que pouvez-vous faire pour moi ? » Notre réponse est bien souvent de remercier la personne de sa confiance et de lui demander ce qu'elle attend de notre centre. Nous lui précisons que notre association ne fera rien à sa place mais plutôt avec elle. Nous ne sommes pas dans l'assistanat mais dans l'accompagnement.

#5 Enfin, le **temps de comprendre**, de parler d'autres choses, de rebondir et de faire des projets. La personne doit réussir à prendre le recul suffisant pour faire ressortir de l'expérience vécue les éléments positifs.



Un service d'accompagnement psychologique, juridique et social afin d'être entendues dans leurs souffrances, leurs questionnements et d'être conseillées au plus juste dans leurs démarches.

Ce service est assuré par des professionnels (psychologue, avocat...) choisis en fonction de leurs compétences dans le domaine de l'emprise sectaire. Il est accessible sur proposition du bénévole écoutant et en accord avec le bureau de l'association.

Librement consenti et limité dans le temps, cet accompagnement est totalement gratuit et strictement confidentiel.



Un temps d'échange offrant un espace de parole et d'écoute privilégié au sein duquel les familles accueillies expriment leur vécu, leurs interrogations mais partagent également des conseils et recommandations sur les attitudes, les paroles et comportements à adopter pour tenter d'éveiller l'esprit critique d'un proche sous emprise sectaire.

Supervisés par une psychologue et/ou une avocate, ces temps se déroulent plusieurs fois dans l'année, abordant divers thèmes et permettant de libérer la parole sur un sujet difficile tant pour les sortants et leurs familles que pour les professionnels y assistant.

Depuis 2019, le CAFFES a mis en place des «**temps d'échanges individuels et personnalisés**», individualisant toujours plus l'accompagnement de familles avec un objectif : recevoir la victime directe en voie de sortie d'emprise sectaire afin de l'accompagner dans un second temps.

L'échange permet dans un premier temps d'expliquer le mécanisme à l'œuvre et de réaliser une mini-sensibilisation de chaque personne de l'entourage de la victime. Le but est que celles-ci deviennent des personnes ressources sur lesquelles s'appuyer pour poser ensemble des garde-fous autour de la victime et tenter d'éveiller son esprit critique.

L'entourage repart alors avec la connaissance et la compréhension du mécanisme, permettant de ne pas être dans le jugement, d'être le moins maladroit possible avec la victime directe afin d'éviter qu'elle ne s'isole encore plus. Il dispose alors de pistes d'actions pour sortir la personne de l'emprise.

Ces temps sont également un moment propice à la réflexion entre les familles et les professionnels de terrain.

Le CAFFES propose un accompagnement familial personnalisé sur place ou à distance : plateforme d'écoute psychologique et juridique, possibilité d'entretien confidentiel par visioconférence. Uniquement sur rendez-vous.



3 PÔLES CONSTITUENT SON DOMAINE DE COMPÉTENCE :

L'ACCOMPAGNEMENT



LA PRÉVENTION ET LA DOCUMENTATION



LA FORMATION

LA PRÉVENTION ET LA DOCUMENTATION



"Bien informés, les hommes sont des citoyens"
Alfred SAUVY

Divers outils ont été conçus afin de **sensibiliser tous les publics** face à l'emprise sectaire. Le CAFFES dispose d'un vaste fonds documentaire qui n'a de cesse de **s'enrichir** et qui est composé de revues et ouvrages scientifiques, d'extraits de presse, de mémoires d'étudiants (sur trois pôles : psychologique, juridique et social) et de vidéos.

Consultable sur place uniquement sur rendez-vous et, pour certains ouvrages, empruntables en fonction de leur disponibilité, ce fonds documentaire alimente nos équipes d'intervenants dans l'élaboration de leurs outils de prévention du phénomène sectaire auprès de tout public. Cette prévention passe d'abord par notre site internet et nos réseaux sociaux, mais également par nos séances de sensibilisation expliquant le mécanisme de l'emprise sectaire, notamment auprès des jeunes.

Notre bande dessinée « Opération Thomas » est ressortie en 2023, avec des dessins remasterisés et complétée d'un 4^{ème} chapitre portant sur des pistes d'accompagnement pour tenter d'éveiller l'esprit critique de la personne sous emprise. Disponible gratuitement et téléchargeable sur notre site internet.

2023



Chaque année, le CAFFES, restant au fait de l'actualité sectaire, renouvelle ses outils de prévention ou en crée de nouveaux :

- Une vidéo de prévention « **L'emprise sectaire et ses dérives d'aujourd'hui** ».
- Un clip de RAP « **Ne me laisse pas** », outil à destination des jeunes afin de les sensibiliser aux dangers de l'emprise sectaire.
- Un projet européen 2020-2023 « **BOOMERING : Briser les infox par l'esprit d'autocritique** » dans le programme ERASMUS+. 4 outils numériques interactifs créés par des professionnels sociaux, universitaires et psychologues de 4 pays européens : Espagne, Italie, France, Slovénie. A destination des communautés éducatives pour lutter contre l'attrait croissant des adolescents de 10-19 ans, et parfois leurs ainés, pour les infox et les théories complotistes ou obscurantistes, véhiculées par internet et les réseaux sociaux, ces outils sont à retrouver sur www.boomereng-project.org ou en scannant ce QR Code :



Le CAFFES accueille et forme plusieurs stagiaires issus de diverses formations (communication, juridique, social, psychologique). Sensibilisés, ces stagiaires deviennent nos meilleurs «ambassadeurs».

LA FORMATION



SÉANCES DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS
ET DES PARTICULIERS

Parce qu'aider les professionnels à détecter l'emprise sectaire c'est avant tout permettre aux victimes directes et à leur famille de recevoir un accueil et une **écoute compréhensive**, le CAFFES a mis en place des séances de formation à destination des acteurs de terrain des secteurs associatifs, des secteurs privés et publics intéressés par la compréhension, le repérage, l'accompagnement et la prévention de ce mécanisme particulier.

Les séances s'articulent autour de thèmes généraux (processus d'emprise sectaire, présentation des acteurs publics et privés d'accompagnement des victimes et de leur entourage...) tout en s'adaptant au domaine (santé, social, etc) des professionnels que le CAFFES forme. Nos guides par thème sont à retrouver sur www.caffes.fr et à votre disposition sur simple demande.

Particuliers ou professionnels, si vous souhaitez organiser une séance de formation, contactez-nous par :



notre site internet :
www.caffes.fr



notre téléphone :
03.20.57.26.77



notre mail :
contact@caffes.fr



notre mobile :
06.45.32.60.05

BULLETIN D'ADHÉSION

- Je désire adhérer au CAFFES :

- En tant que membre actif 10 €
 En tant que membre bienfaiteur 20 €

- Et/ou je désire faire un don au CAFFES : €

TOTAL : €

MOYENS DE PAIEMENT

- Chèque à l'ordre du CAFFES
 Espèces
 Carte bancaire via HELLO ASSO
au lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/caffes-centre-national-d-accompagnement-familial-face-a-l-emprise-sectaire/adhesions/adhesion>
ou en scannant ce flash code :



Date : Le / /

Signature :

Le CAFFES est habilité à délivrer des reçus fiscaux en application des articles 200 (dons reçus de particuliers) et 238 bis (dons reçus d'entreprises) du code général des impôts. Ainsi les dons ouvrent-ils droit à réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% pour les particuliers du montant des dons faits dans la limite des 20% du revenu imposable et à 60% pour les entreprises du montant de leur don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaire. Cf. arrêté DGFiP du 08 avril 2015

BULLETIN D'ADHÉSION

SERVICES NATIONAUX

Madame Monsieur

• Nom

• Prénom

• Adresse :

• Code Postal :

• Ville :

• Téléphone :

• Adresse mail :

La qualité de membre du CAFFES n'est effective qu'après acceptation de la demande d'adhésion par le Conseil d'Administration et le versement de la cotisation. Une personne morale ne peut être membre du CAFFES.

Conformément à l'article de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Seul le CAFFES est destinataire de ces informations.

Conformément à nos statuts, seuls les adhérents à jour de leur cotisation annuelle peuvent participer et délibérer sur l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle du CAFFES.

BULLETIN A RENVOYER AU CAFFES

7-9, rue des Jardins,
59000 LILLE
03.20.57.26.77
06.45.32.60.05

contact@caffes.fr
www.caffes.fr

La MIVILUDES

Créée en 2002, rattachée depuis le décret présidentiel du 15 juillet 2020 au ministère de l'Intérieur sous l'autorité du Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (SG-CIPDR), et aujourd'hui dotée d'un statut législatif par la loi du 10 mai 2024 renforçant la lutte contre les dérives sectaires et l'accompagnement des victimes, la Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les dérives sectaires :

- mène une **action d'observation et d'analyse du phénomène sectaire** à travers ses agissements attentatoires aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales et autres comportements répréhensibles.
- **coordonne** l'action préventive et répressive des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires et contribue à la **formation et l'information de ses agents**.
- **informe** le public sur les risques voire les dangers auxquels il est exposé et facilite la mise en oeuvre **d'actions d'aide aux victimes** de dérives sectaires.

Un comité d'orientation éclaire l'action publique pour la prévention et la répression des agissements sectaires. La Miviludes peut être saisie pour avis ou signalement via des formulaires en ligne sur son site, qui donne accès aux informations et publications destinées au public.

Pour plus d'informations : www.miviludes.interieur.gouv.fr

La CAIMADES

Placée au sein de l'Office Central pour la répression des Violences aux Personnes (OCRVP) de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), la **Cellule d'Assistance et d'Intervention en Matières de Dérives Sectaires** (CAIMADES) créée en 2009 est le seul service d'investigation judiciaire en France spécialisé dans les **infractions pénales** commises par des **mouvements à caractère sectaire**.

Huit officiers de police judiciaire, tous volontaires, ont pour mission de **prêter assistance** aux services saisis de dossiers visant des organisations à caractère sectaire et de favoriser l'application des dispositions de la loi de 2001 relatives à la sujexion ou à l'emprise mentale.

Leur objectif n'est pas de lutter contre les mouvements sectaires proprement dits, «mais contre les dérives orchestrées» par ces derniers.

Sur la base de techniques d'investigations classiques (le recueil de témoignages, l'examen de supports diffusés favorisant la mise sous emprise psychologique, l'enquête judiciaire, etc.), la CAIMADES démontre l'existence du délit de « placement ou de maintien en état de sujexion psychologique ou physique » (loi 10/05/24, article 223-15-3 du Code Pénal).

L'enquête judiciaire permet notamment d'établir les faits dommageables subis par les victimes (affectif, social, financier, médical, etc.).

Pour plus d'informations : www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/Dossiers/Sectes-Prouver-l-emprise-mentale-sur-les-anciens-adeptes

miviludes

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires


PRÉFETE
DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité


PRÉFET
DE LOT-ET-GARONNE
Liberté
Égalité
Fraternité


PRÉFET
DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité


PRÉFET
DU NORD
Liberté
Égalité
Fraternité


PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité


PRÉFET
DE L'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité


PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS
Liberté
Égalité
Fraternité


PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS
Liberté
Égalité
Fraternité


Région
Hauts-de-France


Nord
le Département


ville de
lille